

# Pour des conseils avisés

De l'assistance informatique à la préparation et au suivi des séances de commission, les Services du Parlement (SP) ont pour mission d'épauler les députés de A à Z, afin qu'ils puissent exercer leur mandat. Séparation des pouvoirs oblige, les SP sont rattachés au Parlement ; ils sont indépendants du Conseil fédéral et de l'administration.

## Secrétariat général



Secrétaire général :  
**Philippe Schwab**

Palais du Parlement, 3003 Berne  
058 322 99 10

information@parl.admin.ch  
[www.parlement.ch](http://www.parlement.ch)

L'entrée en fonction d'un membre de l'Assemblée fédérale fraîchement élu ressemble à n'importe quelle prise de fonctions : le député concerné a d'innombrables questions, il est submergé d'informations, veut s'atteler sans délai à sa tâche mais doit d'abord se familiariser avec les procédures et les mécanismes du Parlement. Lors d'un changement de législature, les SP sont donc particulièrement mis à contribution. Mais ils s'emploient également à faciliter le travail des législateurs tout au long de l'année, en coulisse ou sur le devant de la scène, grâce à leurs 300 collaborateurs qui se partagent 212 postes à plein temps.

Les sessions des deux Chambres constituent bien évidemment le volet le plus connu de l'activité parlementaire. Les débats sont retranscrits intégralement dans le Bulletin officiel, un procès-verbal dressé au fur et à mesure des délibérations : les interventions des différents orateurs paraissent en l'espace d'une heure environ sur [www.parlement.ch](http://www.parlement.ch).

Mais avant qu'un dossier ne soit traité en plénum, il fait l'objet d'un examen préalable par la commission compétente. Ce sont les secrétariats des commissions qui préparent, sur le plan du contenu et de l'organisation, les séances des différentes commissions, tandis que le service des huissiers se charge des aspects pratiques. Pour qu'ils soient au fait des nombreux sujets qu'ils doivent traiter, les membres des commissions reçoivent toute une série de documents : des rapports provenant des offices fédéraux, des articles de presse, des textes spécialisés et les procès-verbaux des séances antérieures. Les députés qui souhaitent approfondir une question ou préparer une rencontre en Suisse ou à l'étranger peuvent également obtenir des SP une documentation ou des conseils personnalisés.

### Des informations en ligne et dans toutes les langues officielles

Les membres des Conseils trouvent la plupart des documents dont ils ont besoin sur l'intranet. Ils sont équipés, sur demande, d'un ordinateur portable et reçoivent les codes qui leur permettent de se connecter au système du Parlement. Mais rien de tout cela ne serait possible sans l'équipe d'informaticiens et de spécialistes du Web qui s'occupe d'assurer le fonctionnement et la maintenance de l'ensemble des équipements informatiques des SP et des secrétariats des groupes parlementaires. Le site Internet du Parlement

doit lui aussi être à jour pour que le public puisse y trouver les informations qui l'intéressent sur les différents dossiers, les députés ou les événements en rapport avec le Parlement. Pendant les sessions, les SP diffusent par ailleurs les débats en cours sur le site Internet du Parlement.

Lors des délibérations en commission ou au conseil, les députés s'expriment chacun dans leur langue. Une équipe de traducteurs est chargée de traduire la plupart des documents qui leur sont remis. De plus, pendant les sessions, le service d'interprétation assure la traduction simultanée en allemand, en français et en italien des propos tenus au Conseil national.

### Des contacts à l'intérieur et à l'extérieur du Palais fédéral

Mais le Parlement ne se cantonne pas aux limites du Palais fédéral. Il entretient de nombreux contacts avec le public et les médias ainsi qu'avec les parlements étrangers. Pour ces activités aussi, les députés peuvent compter sur le soutien et les conseils des SP, qui publient des communiqués, organisent des conférences de presse et préparent les déplacements de délégations suisses à l'étranger ou encore les visites de délégations étrangères au Parlement suisse.

Quant aux citoyens, ils peuvent suivre le travail de leurs représentants à Berne non seulement dans les médias ou sur Internet, mais également depuis les tribunes des conseils. Les députés reçoivent aussi au Palais fédéral des visiteurs individuels ou des groupes. Enfin, on peut découvrir l'édifice et son histoire en s'inscrivant à une visite guidée.

Ainsi, entre les députés, les représentants des médias et de l'administration, les visiteurs et les lobbyistes, le Palais fédéral accueille une multitude de personnes aux profils très divers. Cette ouverture ne va pas sans un certain nombre de précautions relatives à la sécurité du bâtiment et des personnes. Elle nécessite également un service d'entretien et de restauration, car, ne l'oublions pas, sans le travail des personnes qui s'activent en coulisse pour vider les corbeilles, chauffer les locaux ou servir le café, rien de ce qui se passe sur le devant de la scène ne serait possible...